

RCS : NANCY Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00158 Numéro SIREN : 818 404 477 Nom ou dénomination : A.M.C.R

Ce dépôt a été enregistré le 23/07/2019 sous le numéro de dépôt 5670

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

RUE DU GENERAL FABVIER - BP 30 108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (STANDARD)

RECEPISSE DE DEPOT

CRC
9 RUE GAMBETTA
BP 161
88105 ST DIE DES VOSGES CEDEX

V/REF :
N/REF : 2016 B 158 / 2019-B-5670

Le greffier du tribunal de commerce de Nancy certifie qu'il a reçu le 16/07/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2018.

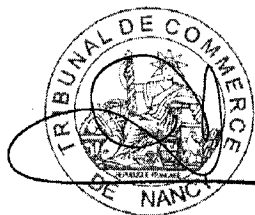
Concernant la société

A.M.C.R
Société par actions simplifiée
293 rue Charles Baudelaire
54770 Dommartin-sous-Amance

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-5670 le 23/07/2019

R.C.S. NANCY 818 404 477 (2016 B 158)

Fait à NANCY le 23/07/2019,
LE GREFFIER ASSOCIE

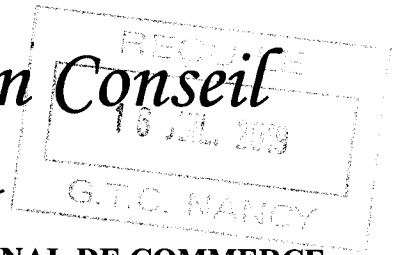




Société d'Avocats

C R C

Contentieux Rédaction Conseil



OR CAC

TRIBUNAL DE COMMERCE

Registre du Commerce

Rue du Maréchal JUIN

BP 30108

54003 NANCY CEDEX

Jacques REICHERT

Faculté de Droit de Strasbourg
Ancien Elève de l'Ecole Nationale des Impôts
Spécialiste en Droit Fiscal
Avocat Associé - Barreau d'Epinal

Manuel CONREAU

Faculté de Droit de Nancy
D.E.A. en Droit Privé
Avocat Associé - Barreau d'Epinal

Olivier GIRARDOT

Faculté de Droit de Nancy
Maîtrise en Droit des Affaires
Avocat Associé - Barreau de Nancy

Ludovic VIAL

Faculté de Droit de Nancy
D.E.A. en Droit Pénal
D.E.S.S. en Droit Médical
Avocat Associé - Barreau d'Epinal

Sébastien MAURICE

Faculté de Droit de Nancy
Master 2 Droit du travail et de la
protection sociale
Avocat Associé - Barreau d'Epinal

Solenne DIDIER

Université de Haute-Alsace
Master Droit et Sciences Sociales
Juriste

Saint-Dié, le 11 juillet 2019

Affaire : A.M.C.R.
RCS NANCY 818 404 477

N/Réf.: 16-0048 - OG

V/Réf. :

Mon Cher Maître,

Je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt des comptes de la société visée en l'objet, les documents suivants :

- 1 exemplaire du rapport de gestion de l'exercice clos le 31/12/18,
- 1 exemplaire des décisions des associés du 18/06/2019,
- 1 exemplaire de la proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/18,
- 1 exemplaire du bilan de l'exercice clos le 31/12/18,
- 1 exemplaire du rapport du Commissaire aux comptes,
- 1 chèque pour frais de Greffe d'un montant de 45.73 €, libellé à l'ordre du Tribunal de Commerce.

Vous souhaitant bonne réception des présentes,

Je vous prie de me croire, Mon Cher Maître,

Votre bien dévoué.

Olivier GIRARDOT

NANCY
17 rue Eugène HUGO
54000 NANCY
Tél : 03.29.42.12.12
Fax : 03.29.42.12.14

Adresse Postale :
SAINT DIE DES VOSGES
9 rue Gambetta-BP 161
88105 SAINT DIE DES VOSGES Cedex
Tél : 03.29.42.12.12
Fax : 03.29.42.12.14
Siège social
E-mail : avocats.crc@wanadoo.fr

EPINAL
5 rue Frédéric Chopin
88000 EPINAL
Tél : 03.29.42.12.12
Fax : 03.29.42.12.14

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2018

Page 17

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise SAS A.M.C.R. Néant ☐ *Adresse de l'entreprise 293 rue Charles Baudelaire 54770 DOMMARTIN-SOUS-AMANCENuméro SIRET * 8 1 8 4 0 4 4 7 7 0 0 0 1 5Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

REVENUS

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 8</u>		Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 7</u>	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012				
	{ Autres *	014	016				
	Immobilitisations corporelles *	028	030				
	Immobilitisations financières * (1)	040	042	120 000	120 000		
	Total I (5)	044	048	120 000	120 000		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	070	6 000	24 000		
	{ Autres * (3)	072	074	21 378	20 755		
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	17 687	5 193		
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	45 064	49 948		
	Total général (I+II)	110	112	165 064	169 948		
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2		
Capital social ou individuel *		120		5 000	5 000		
Ecart de réévaluation		124					
Réserve légale		126		500	500		
Réserves réglementées *		130					
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <u>131</u>)		132		40 115	2 784		
Report à nouveau		134					
Résultat de l'exercice		136		14 752	37 331		
Provisions réglementées		140					
Total I		142		60 367	45 615		
Provisions pour risques et charges Total II		154					
Emprunts et dettes assimilées		156		77 681	86 894		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
Fournisseurs et comptes rattachés *		166		3 900	3 780		
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u>)		172		23 117	33 660		
Produits constatés d'avance		174					
Total III		176		104 697	124 333		
Total général (I + II + III)		180		165 064	169 948		
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	68 022	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

En Euros.

CFGS

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS A.M.C.R.**

Page 18

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le								Exercice N-1 clos le											
		13	1	1	2	2	0	1	8	13	1	1	2	2	0	1	7				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *									210											
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires							215											
	services *											217									
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								218				60	000	222				60	000
	Production immobilisée *									224											
	Subventions d'exploitation reçues									226											
	Autres produits									230						169		1			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									232						60	169	60	001		
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234											
	Variation de stock (marchandises) *									236											
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238												
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *									240												
Autres charges externes *	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)								242						6	972	3	488			
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)									244						286		446				
Rémunérations du personnel *									250						23	213	22	916			
Charges sociales (cf. renvoi 380)									252						9	294	9	139			
Dotations aux amortissements *									254												
Dotations aux provisions									256												
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *								259												
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles								260												
Total des charges d'exploitation (II)									264						39	765	35	994			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									270						20	404	24	008			
Produits financiers									280								20	085			
Produits exceptionnels									290												
Charges financières									294						3	049	3	541			
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)								347												
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)								348												
Impôts sur les bénéfices *									306						2	603	3	221			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)									310						14	752	37	331			
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *									312						14	752	314				
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									316												
Provisions non déductibles *									318												
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)									322												
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés									247												
	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*								248												
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration)								249												
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998												
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999												
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997												
Déductions	Entreprise nouvelle (44. sections)	986							987												
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. sections)	981							989												
	Divers ZFA (44. quaterdecies)	345							344												
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"								655												
Zones de revitalisation rurales (44. quaterdecies)									138												
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. sections)									990												
Zones de réhabilitation de la défense (44. sections)									127												
Bessins d'emploi à redynamiser (art. 44. quaterdecies)									991												
Créance due au report en arrière du déficit									346												
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1		Déficit col. 2					352						17	355	354				
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)									356												
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :																	360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1		Déficit col. 2					370						17	355	372				

En Euros.

CFGS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SAS A.M.C.R.Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	120 000	482		484		486	120 000		120 000		
TOTAL		490	120 000	492		494		496	120 000		120 000		

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
TOTAL	578	580	582	584	586	588	590	592	594	596
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590		583		595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)									591	
TOTAL					596		585		597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.C.R.

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	12 000
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	663
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 10
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	10
Permanence ou changement de méthodes	10
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	11
Etat des amortissements	11
Etat des provisions	11
Etat des échéances des créances et des dettes	11
Composition du capital social	12
Titres immobilisés	12
Charges à payer	12
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	13
Liste des filiales et participations	14

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 165 064.27 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 60 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 14 751.98 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif n'est à signaler.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	120 000		
TOTAL	120 000		
TOTAL GENERAL	120 000		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			120 000	120 000
TOTAL			120 000	120 000
TOTAL GENERAL			120 000	120 000

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	6 000	6 000	
Impôts sur les bénéfices	617	617	
Taxe sur la valeur ajoutée	676	676	
Groupe et associés	20 085	20 085	
TOTAL	27 378	27 378	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	212	212		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	77 469	9 447	40 440	27 582
Fournisseurs et comptes rattachés	3 900	3 900		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 117	2 117		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 000	1 000		
Autres dettes	20 000	20 000		
TOTAL	104 697	36 675	40 440	27 582
Emprunts remboursés en cours d'exercice	9 195			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	500			500

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	212
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 900
Dettes fiscales et sociales	311
Total	4 423

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		
Intérêts non échus sur emprunt	14 272	114 272
Nantissement des parts sociales SAS VIDERE	100 000	
Total (1)		114 272
(1) dont concernant les participations		100 000

Engagements reçus

Caution solidaire de M.ROLLINGER Bruno sur le prêt de 100 K€	65 000
Total	65 000

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

[illegible]

SAS A.M.C.R.

293 rue Charles Baudelaire

54770 DOMMARTIN-SOUS-AMANCE

DOSSIER FISCAL

CFGs

1 Parc d'activités

BP 93085 - SAINT-MICHEL/MEURTHE

88100 ST DIE

03.29.58.00.00



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223-I-1 quinquièmes C du CGI)				Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD	
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS A.M.C.R.		293 rue Charles Baudelaire	
SIRET	8 1 8 4 0 4 4 7 7 0 0 0 1 5	54770 DOMMARTIN-SOUS-AMANCE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	17 355		
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%				
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%				
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquièmes)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W				
dans le secteur du logement social, art. 244 quater X				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%
--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CFGS 1 Parc d'activités BP 93085 - SAINT-MICHEL/MEURTHE 88100 ST DIE Tél: 03.29.58.00.00	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 04/02/2019 Lieu: DOMMARTIN-SOUS-AMANCE
	Qualité et nom du signataire: Président
	Signature: MELLARD Aude

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

A.M.C.R
Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 €
Siège Social : 293, Rue Charles BAUDELAIRE
54770 DOMMARTIN S/ AMANCE
RCS NANCY 818 404 477

RAPPORT DE GESTION ANNUEL DU PRESIDENT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Madame, Monsieur,

La soussignée Aude MELLARD, Présidente de la société A.M.C.R, Société par Actions Simplifiée, au capital de 5 000 €, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice écoulé ;

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2018, l'activité de la Société a été la suivante :

La Société, en sa qualité d'Holding animatrice, a continué d'assurer la direction de la Société VIDERE en sa qualité de Présidente et a conduit ainsi directement sa politique.

Le chiffre d'affaires correspond donc à la rémunération de notre Présidence.

Le résultat est donc bénéficiaire et permet donc la poursuite du désendettement de la Société.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Notre activité est directement liée à celle de notre filiale, la Société VIDERE.

Nous demeurons, comme au cours de l'exercice précédent, attentifs à toute opportunité de prise de participation ou d'achat de fonds de commerce dans un secteur d'activité complémentaire ou connexe.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2018, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement significatif n'est à signaler.

An .

FILIALES ET PARTICIPATIONS

- Activité des filiales et participations :

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats de la filiale de notre société :

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

1/ Notre filiale, la société VIDERE, Société par actions simplifiée au capital de 19 500 €, dont le siège social est à SEICHAMPS (54), 33 Avenue du Général de Gaulle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 437 890 742, dont notre société détient 1 950 actions sur les 1 950 composant son capital, a dégagé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les chiffres suivants :

- *Chiffre d'affaires : 649 147 € contre 530 981 € lors de l'exercice précédent,
- *Traitements et salaires : 41 826 € contre 27 768 € lors de l'exercice précédent,
- *Charges d'exploitation : 611 606 € contre 523 639 € pour l'exercice précédent,
- *Résultat d'exploitation : 39 138 € contre 8 240 € lors de l'exercice précédent,
- *Résultat courant avec impôts, tenant compte du solde de -47 € des produits et frais financiers, il s'établit à 39 092 € contre 8 110 € pour l'exercice précédent
- *Bénéfice de l'exercice : 31 979 € contre un bénéfice de 10 611 € pour l'exercice précédent.

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2018, la société a vu une augmentation de son chiffre d'affaires de 22,25 % avec une progression marquée de nos ventes de matériels d'occasion. Les charges ont été maîtrisées.

Le résultat demeure bénéficiaire et en progression par rapport à l'exercice précédent renforçant par la même occasion les capitaux propres de la société.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Nous entendons maintenir nos efforts sur la maîtrise qualitative de nos achats et le développement de notre présence digitale.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L 232-1 du Code de commerce et compte tenu de l'activité de la Société, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

INFORMATIONS RELATIVES AU CICE

NEANT

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux tableaux établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de Commerce)													
	Factures reçues non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (Indicatif)	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90 j.	91 j. et plus	Total (1j. et plus)	0 jour (Indicatif)	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90 j.	91 j. et plus	Total (1j. et plus)	
A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées		X						X					
Montant total des factures TTC													
% du montant total des achats TTC de l'exercice							X						
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	X												
B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues													
Montant total des factures exclues													
c) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal, c. com. Art. L. 441-6 ou L. 443-1)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Délais légaux :						Délais contractuels : Délais légaux : 30 jours						

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 60 000 € contre 60 000 € pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 23 213 € contre 22 916 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,3 %.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 9 294 € contre 9 139 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,7 %.

La Société ne compte aucun salarié.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 39 765 € contre 35 994 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,5 %.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 20 404 € contre 24 008 € pour l'exercice précédent soit une baisse de 15 %.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de – 3 049 € des produits et frais financiers, il s'établit à 17 355 € contre 40 552 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 0 € contre 0 € pour l'exercice précédent
- d'un impôt sur les sociétés de 2 603 € contre 3 221 € pour l'exercice précédent

l'exercice clos le 31 décembre 2018 se traduit par un bénéfice de 14 752 € contre 37 331 € pour l'exercice précédent

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 14 752 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	14 752 €
------------------------	----------

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élèverait à la somme de 54 867 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèveraient à la somme de 60 367 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention réglementée visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

REMUNERATION DE LA PRESIDENTE

Nous vous invitons enfin à vous prononcer sur la rémunération de la Présidente de la Société selon les modalités définies aux textes des résolutions qui vous a été présenté.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat n'arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Votre président vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Président



A.M.C.R
Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 €
Siège Social : 293, Rue Charles BAUDELAIRE
54770 DOMMARTIN S/ AMANCE
RCS NANCY 818 404 477

DECISIONS DES ASSOCIES
DU 18 JUIN 2019

Les soussignés :

1. Monsieur Cyril ROLLINGER
Demeurant 245, Rue Charles BAUDELAIRE
54770 DOMMARTIN S/ AMANCE

2. Madame Aude MELLARD née ROLLINGER
Demeurant 293, Rue Charles BAUDELAIRE
54770 DOMMARTIN S/ AMANCE

Après avoir exposé :

1/ Qu'ils sont les seuls actionnaires de la Société par Actions Simplifiée dénommée A.M.C.R dont le siège social est à DOMMARTIN S/ AMANCE (54770), 293 Rue Charles Baudelaire immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY, sous le numéro 818 404 477 et dont le capital de 5.000,00 € est divisé en 500 actions réparties ainsi qu'il suit :

1/ Monsieur Cyril ROLLINGER	225 actions
2/ Madame Aude MELLARD née ROLLINGER	275 actions

Soit au total 500 actions

2/ Que l'article 27 des statuts de la société prévoit que les décisions collectives peuvent s'exprimer dans un acte sous seing privé signé par tous les associés.

C.R An

Reconnaissant que le Président de la SAS les a régulièrement invités à prendre les décisions qui suivent par voie d'unanimité dans un acte, qu'à cette fin ils ont eu en leur possession et ont pu prendre connaissance de tous les documents nécessaires à leur bonne information, le tout conformément aux statuts.

Décident à l'unanimité ce qui suit :

- D'approuver le rapport de gestion, ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 tels qu'ils sont présentés dans le rapport du président et qui font apparaître, pour ledit exercice, un bénéfice de 14 752 €.
- De prendre acte du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- D'approuver les opérations traduites par ces comptes et accomplies par le président au cours de l'exercice écoulé.
- De donner quitus entier au président de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.
- D'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière :

Bénéfice de l'exercice	14 752 €
------------------------	----------

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève à la somme de 54 867 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 60 367 €.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous indiquons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

- Rémunération de la Présidente.
- De donner pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la présidence et du rapport du Commissaire aux comptes, approuvent les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, ils donnent à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

Les associés approuvent la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de 14 752 € de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 14 752 €

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève à la somme de 54 867 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 60 367 €.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous indiquons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

TROISIEME DECISION

Les associés prennent acte qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

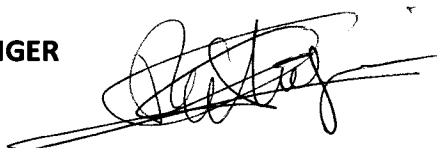
Les associés, ratifient indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement la rémunération de la Présidente pour un montant annuel de 18.672 euros sur la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018. Cette rémunération sera reconduite jusqu'à la prochaine décision la modifiant.

CINQUIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations d'actionnaires, tenu au siège social.

Monsieur Cyril ROLLINGER



Madame Aude MELLARD née ROLLINGER



ARAN.

A.M.C.R
Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 €
Siège Social : 293, Rue Charles BAUDELAIRE
54770 DOMMARTIN S/ AMANCE
RCS NANCY 818 404 477

DECISIONS DES ASSOCIES DU 18 JUIN 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIEME DECISION

Les associés approuvent la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de 14 752 € de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 14 752 €

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève à la somme de 54 867 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 60 367 €.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous indiquons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
Le Président





BATT AUDIT

Commissariat aux Comptes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

S.A.S. A.M.C.R.

Société par Actions Simplifiée au capital de 60.000 €

293 rue Charles Baudelaire
54770 DOMMARTIN SOUS AMANCE

RCS NANCY 818 404 477

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

SAS A.M.C.R

293, Rue Charles BAUDELAIRE
54 770 DOMMARTIN S/ AMANCE

Madame la Présidente,
Madame, Monsieur,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de votre Assemblée Générale en date du 30 Juin 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.M.C.R relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

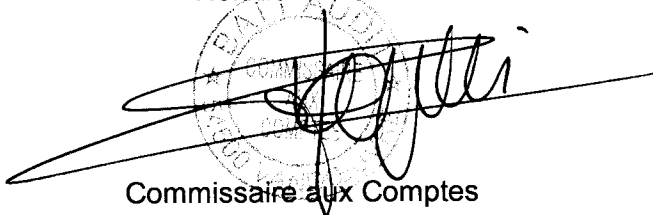


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Vandoeuvre-les-Nancy, le 1^{er} juin 2019

BATT AUDIT
Hélène RAPPIN



Commissaire aux Comptes

Désignation de l'entreprise SAS A.M.C.R.

Adresse de l'entreprise 293 rue Charles Baudelaire

54770 DOMMARTIN-SOUS-AMANCE

Numéro SIRET *

8 1 8 4 0 4 4 7 7 0 0 0 1 5

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

					Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8		Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 7				
ACTIF			Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012						
		Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *		028		030						
	Immobilisations financières * (1)		040	120 000	042		120 000		120 000		
	Total I (5)		044	120 000	048		120 000		120 000		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052						
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	6 000	070		6 000		24 000		
		Autres * (3)	072	21 378	074		21 378		20 755		
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	17 687	086		17 687		5 193		
	Charges constatées d'avance *		092		094						
	Total II		096	45 064	098		45 064		49 948		
	Total général (I+II)		110	165 064	112		165 064		169 948		
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		5 000		5 000		
	Ecart de réévaluation				124						
	Réserve légale				126		500		500		
	Réserves réglementées*				130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)				132		40 115		2 784		
	Report à nouveau				134						
	Résultat de l'exercice				136		14 752		37 331		
	Provisions réglementées				140						
	Total I				142		60 367		45 615		
	Provisions pour risques et charges Total II				154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		77 681		86 894		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		3 900		3 780		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)				172		23 117		33 660		
	Produits constatés d'avance				174						
	Total III				176		104 697		124 333		
Total général (I + II + III)						180		165 064		169 948	
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		68 022		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS A.M.C.R.**

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le					
		L3 1 1 2 2 0 1 8						L3 1 1 2 2 0 1 7					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *							210					
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires					215					
								214					
				services *				217					
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						218		60 000		60 000	
	Production immobilisée *							222					
	Subventions d'exploitation reçues							224					
	Autres produits							226					
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							230		169		1		
							232		60 169		60 001		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234					
	Variation de stock (marchandises) *							236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *							240					
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)						242		6 972		3 488	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)						243		286		446	
	Rémunérations du personnel *							244		23 213		22 916	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							250		9 294		9 139	
	Dotations aux amortissements *							252					
	Dotations aux provisions							254					
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *						256					
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles						262		0		4	
Total des charges d'exploitation (II)							264		39 765		35 994		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270		20 404		24 008		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers							280				20 085	
	Produits exceptionnels							290					
	Charges financières							294		3 049		3 541	
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)					347		300				
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)					348						
	Impôts sur les bénéfices *							306		2 603		3 221	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310		14 752		37 331		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312		14 752	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318					
	Provisions non déductibles *							322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							324		2 603			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés					247		330					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option							251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997		
	Entreprise nouvelle (44. sexies)						986		342				
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)						981							
Divers (44. quaterdecies)						345							
ZFA (44. quaterdecies)													
Zone franche urbaine (44. octies et octies A)						987							
Jeune entreprise innovante (44. sexies A)						989							
Investissements outre-mer						344							
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"						655							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							352		17 355	354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)							356					
	Déficits antérieurs reportables : *	dont imputés sur le résultat :								360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS							370		17 355	372			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

BATT AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 165 064.27 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 60 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 14 751.98 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif n'est à signaler.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

BATT AUDIT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	120 000		
TOTAL	120 000		
TOTAL GENERAL	120 000		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			120 000	120 000
TOTAL			120 000	120 000
TOTAL GENERAL			120 000	120 000

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	6 000	6 000	
Impôts sur les bénéfices	617	617	
Taxe sur la valeur ajoutée	676	676	
Groupe et associés	20 085	20 085	
TOTAL	27 378	27 378	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	212	212		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	77 469	9 447	40 440	27 582
Fournisseurs et comptes rattachés	3 900	3 900		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 117	2 117		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 000	1 000		
Autres dettes	20 000	20 000		
TOTAL	104 697	36 675	40 440	27 582
Emprunts remboursés en cours d'exercice	9 195			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	500			500

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	212
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 900
Dettes fiscales et sociales	311
Total	4 423

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	45 615
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	45 615
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	45 615
Variation en cours d'exercice	
Autres variations	14 752
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	60 367
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	14 752
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	14 752

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		114 272
Intérêts non échus sur emprunt	14 272	
Nantissement des parts sociales SAS VIDERE	100 000	
Total (1)		114 272
(1) dont concernant les participations		100 000

Engagements reçus

Caution solidaire de M.ROLLINGER Bruno sur le prêt de 100 K€	65 000
Total	65 000

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

[illegible]